

## Compagnie Coloniale Belge alias Plantations et Elevages de Kitobola

### Événements pour les années 1949 à 1951

Assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 1949. — Cette réunion prit la décision suivante : 1° de constater d'une plus-value de réévaluation de 6 millions de francs provenant des immeubles sociaux à Léopoldville, Thysville et Matadi, ce montant fut transféré à un compte de réserve indisponible. 2° La dissolution de la Compagnie à la fin de son terme, l'apport de sa situation active et passive telle qu'elle fut établie dans le bilan arrêté au 31 décembre 1948, en tenant compte de la plus-value de réévaluation constatée au 1°, à une société congolaise par actions à responsabilité limitée ayant un objet social identique, à constituer sous la même dénomination, avec un capital de 12 millions de francs congolais, représenté par 36.000 parts sociales sans désignation de valeur. Après avoir apuré le passif, les liquidateurs répartirent entre les actionnaires 36.000 parts sociales sans désignation de valeur de cette société congolaise. Ces parts furent réparties à raison d'une part sociale de la société congolaise pour 2 actions de capital actuelles ou pour 10 coupures de 1/10ième de part de fondateur. Il fut nécessaire de vendre les parts sociales de la société congolaise qui n'auraient pas pu être échangées en raison du manque d'actions de capital ou de coupures de part de fondateur, et de répartir le bénéfice de cette vente entre ces actionnaires. Le Régent approuva la constitution de la société congolaise par arrêté du 25 octobre 1949. (1949 T5/- 2132 à 35)

1949 — Le premier rapport depuis son changement en Société congolaise à responsabilité limitée se termina, après avoir amorti les frais de 1.162.339,70 francs, avec un bénéfice net de 1.748.387,75 francs, incluant les frais de report de 46.097,16 francs de l'exercice précédent.

Les immeubles de la section commerciale se composa de : a) deux immeubles majeurs à Matadi, l'un servant de magasin de vente et d'habitation, l'autre servant d'entrepôt ; b) un immeuble à cinq étages situés à Thysville, servant de magasin de vente, d'entrepôt et d'habitation ; c) un immeuble important à Léopoldville, qui fut construit pour servir de magasin de vente, d'entrepôt et d'habitation.

Le stock en magasin s'éleva à 10.121.268,24 francs au 31 décembre 1949 et se composa de marchandises saines et de vente courante.

En agriculture, l'état des troupeaux et leur productivité demeurèrent satisfaisants. À la date du 31 décembre 1949, le cheptel se composa de 2 670 bovidés, 445 porcs, 558 moutons et 17 chevaux. La diminution du prix de l'huile de palme à l'échelle mondiale entraîna une diminution des profits de l'agriculture. Néanmoins, la situation s'améliora vers la fin de l'année, ce qui laissa l'espoir d'obtenir des cours plus favorables en 1950. (1951 T2/ 1694 à 96)

1950 — Après un amortissement de 1.303.538,23 francs et une provision de 100.000 francs pour les impôts fiscaux, l'exercice se clôtura avec un bénéfice net de 2.040.923,89 francs, incluant les 108.387,75 francs de report de l'exercice précédent.

Le stock en magasin s'éleva à 9.978.244,41 francs, fut constitué de marchandises de vente courante.

Dans le domaine de l'agriculture, les résultats des élevages de la Société demeurèrent satisfaisants. Au 31 décembre 1950, le cheptel se composa de 2 993 bovidés, contre 2 670 au 1er janvier 1950 ; 260 porcs, contre 445 au 1er janvier 1950 ; 281 moutons, contre 513 au 1er janvier 1950 ; 18 chevaux, contre 17 au 1er janvier 1950. Au cours du second semestre de 1950, la Société commença à ressentir une augmentation du prix de l'huile de palme. (1951 T2/- 1694 à 96)

1951 — Après un amortissement de 1.593.604,08 francs et une provision pour impositions fiscales de 100.000 francs, l'exercice se termina avec un bénéfice net de 3.102.142,04 francs, incluant les 95.923,89 francs de l'exercice précédent reportés.

La population en constante augmentation au Congo contribua à l'expansion de la division commerciale de la Compagnie. Pour accroître son activité dans ce domaine, il fut nécessaire d'effectuer un mouvement de fonds considérablement plus important que par le passé. La vente à la fin de 1950 des parts sociales de « Immobilière Belgo Coloniale » reprit dans le portefeuille de la Compagnie l'appuya dans la réalisation des investissements financiers requis. Pendant l'exercice, grâce à l'amélioration des cours des actions à la Bourse de Bruxelles, elle put également terminer les ventes commencées en 1949 des actions de capital de la « Mutuelle Belgo Coloniale » reprit dans le portefeuille. Ces transactions aboutirent à un bénéfice considérable de 585.975 francs, qui fut enregistré en recettes dans le compte de bénéfices et pertes.

Dans le domaine agricole, la Compagnie profita de prix plus élevés pour les produits de ses cultures grâce à la politique de ventes à échéance mise en place par Congopalm. En raison de l'incertitude des prix des produits agricoles, de l'augmentation des salaires et de l'implémentation en Afrique du régime de sécurité sociale pour les travailleurs indigènes, la Compagnie jugea prudent de reporter à nouveau une partie des profits de l'exploitation agricole. Les résultats de ses élevages furent satisfaisants, à la fin de l'année 1951, son troupeau comprit : 3 328 bovidés, contre 2 993 au 1er janvier 1951 ; 247 porcs, contre 260 au 1er janvier 1951 ; 374 moutons, contre 281 au 1er janvier 1951 ; 15 chevaux, contre 18 au 1er janvier 1951.

Le stock en magasin reprenant des marchandises saines et de bonne qualité fut de 12.277.715,75 francs.

En participation, il resta la part d'intervention de la Compagnie dans la Coopérative des Producteurs et Exportateurs d'Huile de Palme (Congopalm). (1953 T2/ 1462 à 65)

